

27 janvier 2009

09.313

**Question Denis de la Reussille****Suppression d'allocations familiales**

Nous avons eu connaissance qu'en septembre 2007 la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) avait expédié à plusieurs citoyen-ne-s une décision leur notifiant la suppression avec effet rétroactif de leurs allocations familiales. Il faut savoir que ces mesures touchent notamment des gens à l'AI, au bénéfice de prestations complémentaires, mais aussi et surtout des parents souvent dans des situations économiques à la limite du minimum vital.

Ces suppressions très contestables et d'ailleurs contestées par plusieurs lésés amènent les questions suivantes:

Qu'est-ce qui a conduit à prendre de telles mesures que nous estimons arbitraires? Est-ce la recherche d'économies?

Si ces décisions devaient être vraiment fondées, elles remettraient alors en cause la compétence des responsables qui auraient à l'époque attribué ces allocations, ce que nous préférons ne pas imaginer.

D'autre part, dans un esprit d'information et de transparence, pouvez-vous nous indiquer quel est le nombre exact de familles touchées par cette décision?

Finalement, pour un Conseil d'Etat prônant une politique sociale enfin plus favorable aux familles, notamment par divers allègements fiscaux, que pouvez-vous répondre quand on sait que ces décisions ont non seulement amputé jusqu'à plus de 10% les revenus de familles déjà au seuil de la précarité, mais que ces dernières ont encore dû attendre durant 15 interminables mois avant que leurs recours ne soient rejetés à l'aube de Noël 2008?

Ces lenteurs sont tout simplement inadmissibles de la part d'un gouvernement et de ses services qui se veulent proches de ses habitant-e-s et qui se doivent de répondre dans des délais acceptables pour rester crédibles.

Avec l'espoir de recevoir des réponses satisfaisantes, nous espérons vivement que vous saurez le cas échéant corriger ces décisions que nous jugeons légalement infondées.

Cosignataire: O. Haussener.